

Impulsions à la suite de Bregenz

Les impulsions suivantes sous forme de thèses ne constituent pas des décisions prises lors de la rencontre des réseaux de Pfarrerrinitiativen du 10 au 12.10.2013 à Bregenz, mais sont des fragments d'idées émises lors d'entretiens là-bas et devraient inciter à des échanges ultérieurs. Christian Ammersbach, membre de la délégation allemande, les a regroupées.

„Déviationnistes“ dans des systèmes absolutistes

Dans un système de type absolutiste comme celui de l'Église catholique romaine, les revendications de réformes ou les protestations issues de la base jouent à peine un rôle. Elles ne mettent pas le système en danger. Mais, lorsque des parties de la hiérarchie exigent des réformes ou vont jusqu'à envisager une nouvelle pratique, les dirigeants se sentent menacés. On a mis quelques „trouble-fêtes“ au placard. S'en prendre à des groupes entiers est bien plus difficile. Surtout quand l'opinion publique est du côté des réformateurs, on exerce plutôt une pression subtile sur les membres les plus faibles, en essayant de fabriquer des reproches qui n'ont rien à voir avec l'appartenance au groupe de la réforme. Ainsi, dans le cas de Tony Flannery en Irlande et pour le moment, dans plusieurs diocèses en Suisse. Il s'agit en l'occurrence d'un abus de pouvoir épiscopal ou curial. L'enjeu est de le prouver et de le rendre public et d'assister solidairement les collègues mis en cause.

Le rapport entre résistance à la réforme et morale sexuelle dans l'Église

Beaucoup de prêtres ayant des tendances homosexuelles ont un grand intérêt à ce que rien ne change dans les structures ecclésiales en vigueur jusqu'à présent pour l'ordination d'hommes célibataires. Car, dans le système actuel, ils n'ont pas à se justifier du fait qu'ils ne sont pas mariés avec une femme.

Pour conserver le système actuel, ils affichent plutôt des positions conservatrices ou ils s'adaptent au système. De ce fait, la probabilité pour eux de s'élever dans la hiérarchie est d'autant plus grande. Parmi les acteurs pastoraux en général, il y a déjà un pourcentage plus élevé de personnes à tendance homosexuelle que dans la moyenne de la population. Mais pour cette raison il le sera encore davantage dans la direction de l'Église.

De façon apparemment paradoxale, le refus de l'homosexualité augmente ainsi dans l'Église. Ainsi, plus d'un représentant éminent de l'Église combat-il chez les autres ce qu'il ne peut accepter en lui ou il pense devoir expier sa propre „faiblesse“ par un engagement particulier pour la pure doctrine.

L'injonction du pape Benoît XVI spécifiant que des hommes ayant des tendances homosexuelles ne peuvent pas devenir prêtres a pour effet au séminaire d'empêcher une confrontation de chacun avec sa propre orientation sexuelle. Un jeune homme n'acceptera qu'avec peine une tendance à l'homosexualité, et moins encore pourra-t-il en faire état devant la direction du séminaire, si en conséquence, il doit s'attendre à devoir quitter le séminaire.

Pour cette raison, la part des prêtres n'acceptant pas leur propre orientation sexuelle parmi les religieux

homosexuels ne diminue pas. Et ce sont eux précisément qui s'opposent à des réformes dans l'Église. À cela s'ajoute encore la vulnérabilité au chantage de prêtres ayant une orientation homosexuelle, qui en raison du rejet par l'Église de leur disposition sexuelle, font tout pour tenir secrète leur homosexualité.

Ainsi, la question du pouvoir et la volonté de réforme dans l'Église sont-elles donc étroitement associées à une morale sexuelle rejetant l'homosexualité. En clair : tant que les prêtres ne peuvent pas faire état ouvertement de leur disposition, les dirigeants de l'Église ayant une tendance homosexuelle en particulier, qui n'acceptent pas leur disposition resteront attachés de toutes leurs forces à l'ordination d'hommes célibataires.

La question du pouvoir dans l'Église

Que les décisions devraient être prises par ceux qu'elles concernent trouve un fondement théologique clair dans la part commune de tous les baptisés à la dignité sacerdotale, prophétique et royale de Jésus-Christ et ne contredit en aucune façon la seigneurie du Christ sur son Église. Les citoyens de l'Église qui, par leur sacerdoce „particulier“, revêtent des fonctions de direction dans l'Église ont à servir la communauté, non à régner sur elle. Il est compréhensible historiquement que l'Église ait assumé autrefois la forme du pouvoir absolu sur la société, mais il faut rejeter résolument toute tentative de fondement christologique à ce genre de constitution ecclésiale. Au contraire, tant le comportement de Jésus avec les hommes que la conviction de la jeune Église „qu'il n'y a ni Juif ni Grec, il n'y a ni esclave et homme libre, ni homme ni femme“, parce que tous ne font qu'un dans le Christ (Gal 3,28), et que tous les baptisés en tant que „concitoyens des saints et habitants de la maison de Dieu“ (Eph 2,19) sont habilités de la même manière à organiser l'Église. C'est justement dans une constitution monarchique que réside le danger de l'abus de pouvoir et que de multiple façon l'on dissimule que le seigneur de l'Église, c'est le Christ et non des hommes. Tout exercice du pouvoir dans l'Église doit être contrôlable et être contrôlé. La consigne de Jésus à ses disciples „il ne doit pas en être ainsi parmi vous!“ (Mc 10,43) exige dans l'Église une approche du pouvoir et des structures de pouvoir qui soit sensible à l'extrême. Le fait que Jésus ait envoyé les disciples par deux était sans doute lié au droit du témoignage vétérotestamentaire d'après lequel une déclaration concordante de deux témoins était tenue pour crédible. De nos jours, un exercice du pouvoir de direction, mené en équipe de façon responsable, réduirait en outre aussi le danger de l'abus de pouvoir. (Même les „prêtres de la réforme“ sont exposés sans cesse au danger d'abuser de leur pouvoir „avec de bonnes intentions“.)

Il est communément admis dans l'Église que la subsidiarité est un principe central pour un ordre social correspondant à l'image chrétienne de l'homme. Un tel principe doit être valable aussi pour des structures ecclésiales. Ainsi, les paroisses devraient-elles cesser de se demander passivement : „Qu'advient-il de nous ?“, et devenir plutôt les sujets de leur propre histoire.

Relation plutôt que définition de limites

De façon bénéfique, le pape François met le souci des pauvres au centre des préoccupations. La morale et la doctrine sont secondaires. Alors que les définitions de foi et les normes morales ont un effet de délimitation, l'intérêt pour les pauvres est source de relation. Font aussi partie des pauvres les marginalisés dans l'Église et ceux qui sont concernés par l'abus de pouvoir clérical.

Il devient clair également que la proclamation de la foi requiert des paroisses à taille humaine où ceux qui

l'annoncent sont en relation avec les hommes. Pour cette raison, les paroisses de grande taille ne sont pas une réponse sensée au manque de prêtres. (Dans les paroisses américaines de grande taille, la durée moyenne de l'appartenance est de cinq ans). L'eucharistie du dimanche est la source et le point d'orgue d'une paroisse chrétienne et ne peut pas dépendre de la présence d'un homme célibataire doté de la „capacité de consécration“.

Aux USA, des fermetures de paroisses décrétées déjà à plusieurs reprises par l'évêque purent encore être empêchées par un recours à Rome. Il faut continuer ici à sonder les possibilités du droit ecclésiastique et conseiller activement et soutenir les paroisses concernées.

Christian Ammersbach

<http://www.pfarrer-initiative.org/pfarrerinitiative/ImpulseBregenz.pdf>

traduction : Édouard Kumps